

FCPE 33 - CDPE de la GIRONDE
 Conseil Départemental de Parents d'Élèves
 114, rue de Saint-Genès - 33000 BORDEAUX

Tél. : 05 56 33 98 98

Mail : fcpe33@fcpe33.fr

Site : www.fcpe33.org

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30
 et de 13 h 30 à 17 h 30

Des parents au service d'autres parents

Dans les écoles, les collèges et les lycées :
 conseils d'école, conseils d'administration,
 conseils de classe, conseils de discipline...

Dans les commissions municipales :
 projet éducatif de territoire (PEDT),
 commission restauration...

Dans les commissions départementales :
 appels, affectations, bourses, transports,
 MDPH...

Dans la formation des parents d'élèves,
 délégués et élus...

Dans les discussions avec les pouvoirs publics
 (préfet, recteur, directeur académique, élus...)

Dans toutes les activités locales
 des conseils de parents d'élèves
 (bourses aux livres, aux fournitures...)

La revue des parents

Tous les deux mois,
 une revue sur le système
 éducatif avec enquêtes,
 reportages, interviews, et
 un encart départemental le cas échéant
 (6 numéros par an).

3,35 € pour les adhérents
 6 € pour les non-adhérents



Renseignements concernant l'adhésion ⁽¹⁾

Merci d'écrire lisiblement et en majuscule

Année scolaire 20..... / 20.....
 Conseil local de

Nom du parent adhérent Prénom
 Adresse
 Code postal Ville
 Tél. Tél. portable E-mail

Les enfants

Nom et Prénom	Né(e) le	Commune de l'école ou collège ou lycée pour la rentrée	Nom de l'école ou collège ou lycée pour la rentrée	Classe
.....
.....
.....

Je rejoins la FCPE

- Adhésion annuelle..... 17,70 €
Adhésion avec La Revue des Parents, 3,35 € par an⁽²⁾
 - Adhésion annuelle..... 14,35 €
Adhésion sans La Revue des Parents
 - Adhésion solidarité 45,55 €
 - Je cotise déjà auprès du conseil local de
(précisez lequel) : 3,40 €
Je ne verse que (part locale)..... €
 - Je soutiens le conseil local par un don de..... €
- Total à régler €

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces.
 Le règlement doit être remis au conseil local saur pour les adhérents isolés qui doivent
 envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.

(2) Déduire 3,35 € si adhésion seule.

Date et signature :

Si vous souhaitez :

- Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE
- Être-vous adhérent l'année dernière oui non
- Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.
- Être candidat(e) au conseil de l'école maternelle-élémentaire de
 Nom de l'école
- Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée, LP)
 Nom de l'établissement
- Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle :

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la Fédération nationale. Conformément à la loi n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.